

REGLEMENT PARTICULIER

12^{ème} Tournoi De La Fouillouse - Samedi 26 et Dimanche 27 janvier 2019

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité des Juges Arbitres.

Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « 11^{ème} édition du tournoi de la Fouillouse » en observant ce règlement et en respectant les décisions des Juges Arbitres.

Le juge arbitre principal sera **Mme Véronique MARESCA** et son adjoint **M. Michael VIAL** et leurs décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre se réserve le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

Article 1. Organisation du tournoi

- Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton. Autorisation n° XXXXXX
- **La compétition est prévue le samedi 26 janvier et le dimanche 27 janvier 2019**
- Lieu de la compétition :
 - Centre Socio-Sportif – 33 rue de Saint Just – 42480 La Fouillouse
 - Salle Polyvalente – 31 rue de Saint Just – 42480 La Fouillouse
- **Inscriptions du lundi 3 décembre 2018 au mercredi 16 janvier 2019.**
- **Le tirage au sort aura lieu le samedi 19 janvier 2019.**
- Le tournoi propose les tableaux : Simples H/D, Doubles H/D et Double Mixte répartis comme suit :

Samedi	Dimanche
Simple Dame (toutes les séries)	Simple Homme (séries R4/R5/R6, D7/D8, D9/P10)
Simple Homme série P11/P12/NC	Double Mixte (toutes les séries)
Double Dames et Double Hommes (toutes séries)	

Article 2. Gestion des tableaux - séries - poules

- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs cadets, juniors, séniors et vétérans licenciés à la Fédération Française de Badminton.
- Tous les tableaux sont ouverts aux séries NC, P12, P11, P10, D9, D8, D7, R6, R5, R4.
- Les regroupements de séries seront les suivantes : R4/R5/R6, D7/D8, D9/P10, P11/P12/NC. Les joueurs NC peuvent s'inscrire mais au minimum dans la catégorie P. En fonction du nombre d'inscrits, des séries pourront être scindées ou regroupées.
- **Les têtes de séries seront désignées sur la base du classement CPPH – Classement Par Point Hebdomadaire de la FFBaD au jeudi 17 janvier 2019.**
- L'organisateur en accord avec les Juges Arbitres, se réserve le droit de diminuer, d'augmenter le nombre de séries ou de poules, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- L'organisateur peut annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- L'organisateur peut regrouper ou scinder les séries d'un tableau si le nombre d'inscrits l'exige. Dans ce cas un mail sera adressé au club pour l'informer de la situation et celui-ci devra nous informer en retour s'il maintient ses joueurs inscrits et dans quelle série. Une réponse sera demandée sous 48h. En cas de non réponse les joueurs seront maintenus inscrits dans la série la plus proche de leur classement.

Article 3. Inscriptions et droits d'engagement

- Tout joueur souhaitant s'inscrire au tournoi doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence.
- **Les joueurs peuvent s'inscrire sur un tableau par jour au maximum.**
- **Les inscriptions des joueurs se feront par club et devront être envoyées au plus tard le mercredi 16 janvier 2019.**
 - Par mail au responsable du tournoi : tournoi-la-fouillouse@hotmail.fr
 - Adresse postale : M. Benjamin Zuppo 12 rue des Jasmin– 42160 Bonson - Téléphone : 06 20 97 80 98
- **Les inscriptions par série sont limitées à 120 joueurs ou paires le samedi 26/01 et 100 joueurs ou paires le dimanche 27/01.**
- Les joueurs ou paires seront inscrits dans leur ordre d'inscription. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : ordre d'arrivée des inscriptions par mail ou courrier, joueurs inscrits dans leur série de classement. Dans ce cas, les joueurs seront prévenus par l'organisateur.
- Avant le tirage au sort, les joueurs en liste d'attente peuvent retirer leur inscription.
- Après le tirage au sort, un joueur en liste d'attente peut être appelé jusqu'au jeudi qui précède la compétition.
- **Les droits d'engagement par joueur sont fixés à 16€ pour un tableau et 19€ pour deux tableaux.**
- Ces droits seront à régler soit après la réception des premières convocations soit le jour même du tournoi. Par contre nous demandons que les règlements soient regroupés par club pour une question de gestion.
- Passé le délai de la date limite d'inscription, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, sauf en cas de forfait motivé.

Article 4. Les forfaits

- Avant le tirage au sort : séries Double H/D et Mixte, le partenaire restant inscrit pourra trouver un remplaçant pour maintenir son inscription.
- Après le tirage au sort : le joueur ou la paire sera remplacé par un joueur ou une paire en liste d'attente et s'il n'y a pas de liste d'attente les poules et les tableaux seront refaits dans la mesure du possible.
- Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à la ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton, sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs) :
 - o Par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org
 - o Par courrier : Ligue Rhône Alpes de Badminton – 37 Route du Vercors - 38500 St CassienMerci de noter au dos votre nom et nom et la date de la compétition lors de votre envoi.
- Les droits d'inscription d'un joueur forfait après la date de Tirage Au Sort seront remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (exemple : certificat médical, attestation de travail, ...). Il ne sera fait qu'un seul remboursement par club.

Article 5. Mode de compétition, sortants par poule

- La compétition se déroule en poules suivi par une deuxième phase en élimination directe.
- Il y aura 2 sortants par poule dans chaque tableau.

Article 6. Présentation des joueurs le jour du tournoi

- Tous les joueurs devront, dès leur arrivée se présenter à la table de pointage.
- **Les joueurs convoqués après 12:00 doivent venir 30 minutes avant l'heure de convocation.**

Article 7. Horaires, début de match, temps de repos, temps de préparation, feuille de match

Horaires :

- Le tournoi commencera à 8h00 dans les deux salles, le samedi comme le dimanche.
- Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs.
- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.
- **Au cours de la compétition, l'organisation pourra faire débuter un match avec 1 heure d'avance sur l'heure initiale. Si un des joueurs concerné n'est pas présent à ce moment-là, le Juge Arbitre sera en droit de le déclarer forfait.**
- Les matchs pourront être lancés en avance avec l'accord des joueurs concernés.
- Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le Juge Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
- Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge Arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre et laisser un numéro de téléphone à la table de marque pour être joint le cas échéant.

Début de match :

- Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les éléments nécessaires pour son match (raquettes, bouteilles...).

Temps de préparation :

- Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. Ces 3 minutes doivent donc permettre d'effectuer le test des volants, la préparation et le changement de tenues.

Temps de repos :

- Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 mn (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Feuille de match :

- Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Article 8. Arbitrage

Les matchs seront auto arbitrés.

Article 9. Plateau de jeu et coaching

- Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux Juges Arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux coaches (2 max. par équipe) uniquement entre les sets.
- Des chaises de coaches seront mises là où la sécurité le permet. Par mesure d'équité si un côté ne le permet pas, il n'y aura pas de chaise sur l'autre côté non plus.

Article 10. Les volants – fautes liées aux infrastructures

- Les matches se joueront uniquement avec des volants plumes.
- Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : Babolat N°4.
- Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme « faute », sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché sera toujours annoncé « let ».

Article 11. Tenues des joueurs

- Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBD est exigée sur les terrains.
- Le port de chaussures de sport est obligatoire dans la surface de jeu.

Article 12. Réclamations et contestations

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
- Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- Seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Article 13. Respect des lieux

- Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Ils ne doivent pas détériorer les éléments mis à leur disposition.

Article 14. Dopage

- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.

Article 15. Récompenses

- Seuls les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie seront récompensés par une coupe ou trophée et médaille.
- L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.

Article 16. Droit à l'image

- Tout joueur inscrit peut être pris en photo ou filmé pendant la compétition, les joueurs ne souhaitant pas l'être devront le préciser lors de l'inscription. Sans précision, l'organisation considérera que le joueur a donné ses droits.

Organisation du tournoi.

Denis PEREIRA



Juge Arbitre Principal

Véronique Maresca



Juge Arbitre Adjoint

Michael Vial

